



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## réglementation

Question écrite n° 39692

### Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le détournement du produit de la taxe CASA. La contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) a été instaurée en 2013 au taux de 0,3 % sur les pensions de retraite par le Gouvernement afin, officiellement, de financer la dépendance. Mais en fait en 2013, et de nouveau dans la LFSS 2014, son produit est détourné intégralement pour abonder le fonds de solidarité vieillesse (FSV), qui finance notamment le minimum vieillesse et les cotisations retraite des chômeurs. Donc, non seulement le Gouvernement fait payer les retraités, mais en plus l'argent prélevé ne sert pas à ce pour quoi il était destiné ! La Fédération hospitalière de France s'en est à juste titre indignée. Il lui demande donc de lui indiquer s'il compte corriger cette hérésie budgétaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Stéphane Demilly](#)

**Circonscription :** Somme (5<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39692

**Rubrique :** Retraites : régime général

**Ministère interrogé :** Économie et finances

**Ministère attributaire :** Économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 octobre 2013](#), page 10484

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)